



Livret de famille (duplicata en cas de perte)

Pièces à fournir : attestation sur l'honneur de perte ou de vol du déclarant et photocopie de sa carte nationalité d'identité.

Observations : imprimé à compléter dans la mairie du lieu de domicile.

Coût : gratuit



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43